

054_2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 11

Étaient présents :

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Bruno COLESSE Conseiller Municipal, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLOON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Annie LALLEMAND membre nommée, Marie-Laure RIVALS membre nommée, François MORELLE Représentant l'association AEI, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF, Dominique BERNARD membre nommé

Secrétaire de séance : PRENOM_SECRETAIRE NOM_SECRETAIRE

OBJET : ADMINISTRATION - PERSONNEL - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2026 - APPROBATION

Rapporteur : Jérôme ROBERT

La gestion et l'organisation des services nécessitent d'opérer des modifications régulières du tableau des effectifs du personnel communal, notamment par suppression et création de postes.

En 2020, le CCAS a gagné en autonomie avec la dissociation des fonctions de Directeur Général des Services (DGS) de la Ville et de Directeur du CCAS.

Aujourd'hui, il est proposé de rétablir un lien hiérarchique entre le DGS et le chef de service social/CCAS afin d'améliorer la coordination, la cohérence stratégique et la fluidité dans la gestion des services. Il est ainsi nécessaire de créer le poste de chef de service social/CCAS.

Ainsi, dans cette proposition, le DGS devient également directeur du CCAS en activité accessoire à 10% et le chef de service social/ CCAS est mis à disposition de la Ville à 20% de son temps de travail.

A ce titre, le directeur du CCAS assurera au minima les missions obligatoires suivantes :

- Assister aux réunions du Conseil d'Administration et de sa commission permanente,
- Assurer le secrétariat du Conseil d'Administration,
- Recevoir la délégation de pouvoir et de signature du Président,
- Prononcer l'admission d'urgence à l'aide sociale,
- Encadrer le chef de service social/CCAS et le personnel de l'établissement

Le recrutement en cours pour remplacer le gardien de résidence autonomie partant à la retraite s'oriente vers un candidat sur un grade différent. Ainsi, il est proposé d'ouvrir le poste au grade du candidat dans un premier temps. De plus, il est proposé que les gardiens de résidence autonomie intègrent courant 2026 la filière sociale plutôt que la filière technique afin qu'ils puissent bénéficier du complément de traitement indiciaire (CTI).

Ainsi, les mouvements suivants sont proposés :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 076-267600047-20251217-054_2025-DE



Grades	Nombre d'emplois actuel	Nombre de poste concerné	Poste	Création Suppression	Motifs	Date d'effet
Attaché ou rédacteur ou filière médico-sociale ou filière technique en cat A ou B	1	1	Chef de service	CREATION	Recrutement	01/01/2026
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	0	1	Gardien de résidence	CREATION	Recrutement	01/01/2026
Adjoint social principal de 2 ^{ème} classe	18,6	1		SUPPRESSION	Intégration directe	Dès que possible
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	1		CREATION	Intégration directe	Dès que possible
				SUPPRESSION	Retraite	01/03/2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 4 décembre 2025,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant dès lors que les mouvements suivants au tableau des effectifs sont nécessaires :

Grades	Nombre d'emplois actuel	Nombre de poste concerné	Poste	Création Suppression	Motifs	Date d'effet
Attaché ou rédacteur ou filière médico-sociale ou filière technique en cat A ou B	1	1	Chef de service	CREATION	Recrutement	01/01/2026

Gardien de résidence		CREATION		
		SUPPRESSION	Intégration directe	Dès que possible
		CREATION	Intégration directe	Dès que possible
		SUPPRESSION	Retraite	01/03/2026

Après en avoir délibéré,

ADOpte la modification du tableau des effectifs de personnel communal, dans les conditions qui viennent d'être définies.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S